

Le Fraterniste : organe de
l'Institut général psychosique
: revue générale de psychosie
/ dir. Jean Béziat

Institut général psychosique (Aubervilliers, Seine-Saint-Denis).
Auteur du texte. Le Fraterniste : organe de l'Institut général
psychosique : revue générale de psychosie / dir. Jean Béziat.
1914-01-30.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr.

LE PLUS GRAND JOURNAL DE CONQUÊTE SPIRITUALISTE ET D'ÉTUDES MÉTAPHYSIQUES. — PARAÎT LE VENDREDI
PROPAGATEUR DES GUÉRISONS OCCULTES-PSYCHOSIQUES — Téléph. : 24, Sin-le-Noble (Nord). Exclusivement réservé au journal.



Paul PILLAUD, Administrateur

REVUE GÉNÉRALE DE PSYCHOSIE

Jean BÉZIAT, Directeur-Gérant

BUREAUX DE PARIS :
Paul NORD : Société Éditionnelle Universelle
56, Boulevard du Part Royal, V*

ABONNEMENTS
pour
la France et les Colonies

UN AN. 6 Fr. »
6 MOIS. 3 Fr. 50

DIRECTION & ADMINISTRATION
4, Avenue Saint-Joseph — Faubourg de Valenciennes
— DEULI (Nord) —

ABONNEMENTS
pour
l'Étranger

UN AN. 8 Fr. »
6 MOIS. 4 Fr. 50

BUREAUX DE LYON (Rhône) :
M. BOUVIER, Magnétiseur-Opérateur
12 bis, Rue Sébastien Gryphe, 12 bis

ÉTUDES SCIENTIFIQUES ÉCONOMIQUES & SOCIALES. — PSYCHISME, OCCULTISME, PACIFISME, FÉMINISME, PSYCHOLOGIE

Nouveaux Succès de l'Institut : Acquittements de ses Guérisseurs Psychosiques

LA GRANDE PSYCHOSE TRIOMPHE!

On approuve les guérisseurs accrédités de
L'INSTITUT GÉNÉRAL PSYCHOSIQUE
DE DOUAI-SIN-LE-NOBLE
et ses Instituts de Forces Psychosiques

1° Au tribunal de Béthune, nous sommes à répondre :

1° D'un procès intenté au guérisseur Dubois pour avoir traité les malades à Montigny en Gohelle, Pas de Calais ;

2° A deux assignations des guérisseurs Lecomte et Lesage qui opéraient à Ferlay (Pas de Calais) ;

Tous les trois étaient convoqués pour le 13 décembre 1913, mais notre avocat, M. Godin, empêché de plaider ce jour-là, ayant obtenu la remise au samedi 17 janvier, nous nous trouvâmes.

3° Le lundi 12 janvier, touchés de deux nouvelles assignations, reprochant à nos amis Lecomte et Lesage d'avoir illégalement exercé la médecine à Ames (Pas de Calais).

Nous pouvions donc, à juste titre, nous estimer les enfants chéris du Parquet de Béthune tant sa sollicitude était grande envers nous.

C'est donc cinq procès qui ont été réglés en ce beau jour du 24 janvier, où nous avons appris à l'Institut Général Psychosique, d'un télégramme de notre ami Lecomte que le tribunal de Béthune avait prononcé :

L'ACQUITTEMENT

DE NOS

GUÉRISSEURS PSYCHOSIQUES ACCRÉDITÉS

Aujourd'hui que les juges du tribunal de Béthune se sont prononcés, il nous plaît de reconnaître que M. Brachet, substitut du procureur de la République avait requis avec autorité. Certes, il nous a tant soit peu égratignés — en paroles — mais n'était-il pas là, pour cela, il n'en pouvait faire moins, désigné qu'il était pour défendre les procès poursuivis par le Parquet et qu'un commissaire de police très zélé lui avait préparés. Il eut un très joli mot pour notre Institut, c'est lorsqu'en substance, il dit aux juges de qui il allait requérir notre condamnation :

« Le procès que nous sommes appelés à juger est celui de l'Institut Psychosique, pour qui aujourd'hui est un Grand Jour. C'est une vaste entreprise qui a su étendre partout ses ramifications, elle emploie des qualificatifs, tels que : « Guérisseur accrédité de l'Institut Général Psychosique. C'est pourquoi je vous demanderai de mettre fin à ces agissements qui n'ont que trop duré. Cet Institut a un journal, Le Fraterniste, dont la rédaction est étrange et que j'ai essayé vainement de comprendre, mais où j'y ai constaté de nombreux appels à la clientèle des abonnés. Il faut en arrêter l'essor par la condamnation des

guérisseurs que nous poursuivons au jourd'hui ».

Ce joli mot : Grand jour fut relevé par notre avocat avec beaucoup de tact et d'empêchement. M. Godin a fait, à Béthune, une très belle plaidoirie fortement documentée tant au point de vue de la Défense, Immunitaire que du Droit. Nous l'en remercions bien sincèrement. Il a été ce jour-là, l'artisan d'une sainte cause, puisque par son dévouement et sa chaleureuse défense nous sommes aujourd'hui appelés à l'Institut Général Psychosique à considérer :

Le Grand Jour

qui nous permet de dire que nous avons vaincu par notre frère Morel :

1° En cour d'appel ;

2° En cassation ;

Et avec nos frères Duhois, Lecomte et Lesage ;

3° En correctionnelle ;

Ce dernier jugement où cinq procès furent gagnés en un seul jour, consacre le succès complet de l'Institut Général Psychosique dans toutes les juridictions :

Correctionnelle, cour d'appel et cassation.

Oui, M. Brachet, oui M. le représentant de la Loi, vous avez dit le mot qui devait être prononcé, nous avons notre Grand Jour, et nous sommes transportés de bonheur ! Heureux au delà de toute expression, parce que qu'à partir d'aujourd'hui 24 JANVIER 1914, nous pouvons envisager l'avenir avec sérénité et nous rendre compte de tout le bonheur, de toute la joie que nous apporterons à tous nos frères malades et abandonnés des médecins qui sauront que nos soins à eux donnés, loin d'être considérés comme provenant de l'erreur sont, au contraire, à la clarté des différents débats qui ont eu lieu, auprès de toutes les juridictions, approuvés de leurs verdicts d'acquiescement, ce qui signifie aux yeux de tous, que ce que nous recherchons n'est qu'un but réellement humanitaire.

Nos guérisseurs ont dit : je demande aux bons esprits de venir en aide au malade sur lequel j'impose les mains et avec eux je demande à Dieu qu'il exauce notre prière — et je guéris.

Leur acquiescement réside dans cela. Les juges de Béthune bien que paraissant sceptiques dès le début des débats, se trouvant en face de malades guéris qui allaient avec une sincérité profonde ou exaltée leur guérison par Dieu ont compris eux, comme nous, qu'il y a dans l'Univers autre chose que nos petites personnes, et ils se sont dit : Acquiesçons, Dieu le veut !

O Psychoses divines ! combien l'Ins-

titut Général Psychosique dans tout ce qui le compose d'humains vous est-il reconnaissant de lui permettre de porter encore et partout et toujours le bonheur à ses frères aveugles, estropiés ou malades. Que ce Grand Jour soit béni.

Par ce nous acquiescent nos guérisseurs accrédités sont reconnus être des braves gens s'apuyant sur le sort de leurs frères malheureux et souffrants moralement et physiquement et les guérissant ; c'est la reconnaissance des Instituts des Forces Psychosiques et de leur fonctionnement.

Nous ne pouvions désirer mieux. Nous en sommes heureux... très heureux.

Paul PILLAUD.

REFLEXIONS

Pourquoi un si grand nombre d'individus se refuse-t-il aux conceptions spirituelles, à la croyance en cette loi si grande, si juste, qu'est la réincarnation ?

Par paresse, pour ceux qui ne veulent réfléchir trouvant que tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes.

Par aveuglement, pour ceux qui croient qu'il suffit de confier à un personnage ensoufflé les méfaits que l'on a pu commettre, pour arriver, blanc comme neige, dans cet Au-delà où tant d'imprévu les attend.

Par crainte d'être obligé d'en rabattre et de transformer leur genre d'existence, pour ceux qui n'ont qu'un but : vivre par tous les moyens, honnêtes ou non ; qu'une ambition : satisfaire leur vil égoïsme et leurs désirs ignobles.

Parlant d'une personne offiégée d'une perturbation morale inexplicable, on entend souvent dire : « Elle a reçu un coup de marteau ! »

Ne serait-il pas plus juste, plus précis de dire : un coup de psychose ?

Si nos pensées et nos actes étaient en harmonie avec la Loi d'Amour, cause de tout bien, si rien d'impur ne se mêlait à ce qui vient de nous, la psychose satanique aurait fort peu de prise sur notre vie quotidienne, et notre passage ici-bas en serait sensiblement adouci.

Pour être vraiment bon :

Il faut aimer sans espoir de réciprocité, et se dévouer davantage quand on sait n'en recevoir que de l'ingratitude.

CL. CONTESSÉ.

Le prix Fanny Emden (3.000 fr.)

C'est la deuxième fois que ce prix est distribué. Il est biennal, fut fondé par Mlle Juliette de Reinach, et est destiné à récompenser le meilleur travail traitant de l'hypnotisme et de la suggestion et, en général des actions physiologiques qui pourraient être exercées à distance sur l'organisme animal.

Une première fois, ce prix, nos lecteurs le savent, fut partagé entre M. Boirac, recteur de l'Académie de Dijon et le docteur Ochrowski.

Cette année le prix n'a pas été à proprement parler décerné.

Seuls les arrérages ont été partagés de la façon suivante : 2.000 francs à M. Guillaume de Fontenay pour son ouvrage : « Sur quelques réactions au contact de la plaque photographique ».

1.000 francs à M. Courtier Jules, secrétaire de M. d'Arsenval, à l'Institut Général Psychosique, pour son rapport sur les séances d'Eusapia Palladino.

Notre intention n'est point de critiquer par plaisir, mais cette distribution nous paraît contraire aux volontés de la donatrice, puisque son legs est destiné à récompenser des travaux sur l'hypnotisme, la suggestion ou influences exercées à distance sur l'organisme animal.

Ainsi on ne voit pas trop ce que

peuvent avoir de commun avec cet influencement à distance, la photographie du fluide humain et le rapport sur les séances d'Eusapia Palladino.

La donatrice aurait, ce nous semble, le droit d'attaquer l'Académie devant les tribunaux pour l'usage, contraire à ses volontés, qui est fait de son legs.

D'autre part, il apparaît que le prix va surtout à ceux qui aiment faire des réserves et font preuve d'un scepticisme outrancier. Plus on est hésitant dans l'ordre d'idées où nous sommes placés, et plus on joint de réticences ni de s'entourer de tant de prudence pour les affirmer nettement.

On a honoré M. de Fontenay qui est un physicien de talent, un travailleur et un chercheur. C'est un point que nous ne pouvons contester mais ce que nous trouvons inacceptable, c'est que M. de Fontenay ait eu une partie des arrérages pour ses travaux sur le fluide vital.

Il nous semble que l'inventeur ou, plus exactement, le découvreur de ce fluide, le commandant Darget eut dû être le premier à obtenir la récompense en question.

Si Mr Guillaume de Fontenay a été amené à faire des recherches dans cet ordre d'idées, il faut bien reconnaître qu'il y a été amené par les expériences de Darget. Que M. de Fontenay ait cru devoir étudier très soigneusement les résultats obtenus, qu'il ait même voulu démontrer que les expériences de Darget requièrent dans certains cas, par suite d'insuffisantes précautions expérimentales d'être entachées d'erreurs, tout cela ne fera pas que ce ne soit pas Darget qui ait le premier révélé l'existence de la radiation du corps humain, au moyen de la plaque photographique.

Devant de pareilles inconséquences qui ne sont que de l'injustice, il est à souhaiter que ce ne soit plus une commission de savants officiels, en général matérialistes et contraires par avance à nos doctrines, qui soit chargée de l'attribution du prix Fanny Emden, mais bien une commission d'occultistes. Il n'en manque pas qui allient à cette qualité, celle de savants notoires.

Jean BÉZIAT.

A notre ami Jollivet-Castelot

Monsieur Jollivet-Castelot estime le spiritisme illusoire. C'est là son affaire, mais ce n'est certainement pas l'avis de tout le monde.

La plupart des gens, pour arriver au spiritualisme raisonné, n'ont pas, comme M. Jollivet-Castelot, un esprit scientifique et philosophique suffisant leur permettant de spéculer sur le domaine de la métaphysique. Ils ont besoin de voir ou d'entendre pour se convaincre de la survie. Jusqu'à présent, le « Fraterniste » n'a point pris parti dans la joute Bisson-Dickson ou plus exactement dans cette affaire où Messieurs les prestidigitateurs cherchant avant tout, à se tailler une belle réclame au détriment de la science occulte choses qui ne devraient guère voisiner. Nous n'avons parlé de cette querelle des fantômes qu'au point de vue « INFORMATION », notre journal devant à ses lecteurs de les tenir au courant de tout ce qui se passe dans le domaine métaphysique. Nous nous livrons d'ailleurs à une enquête des plus sérieuses et, quand il en sera temps, nous publierons, quelle qu'elle soit, la vérité. En attendant, il faut bien reconnaître que des phénomènes de nature spirituelle existent et même s'il était un jour démontré que les matérialisations de Mme Bisson ont été le résultat d'une fraude, il ne serait ni logique, ni jus-

te de généraliser et de conclure que le spiritisme est, dans ses manifestations, toujours de la supercherie.

Des faits incontestables de communications avec l'Au-delà fourmillent. M. Jollivet-Castelot pourrait-il notamment nier l'existence de plusieurs voix célestes chantant à la fois, lorsque le médium musicien Jesse Shepard est seul au piano ?

M. Jollivet-Castelot nierait-il de la même façon les déplacements d'objets sans contact obtenus grâce à la médiumnité d'Eusapia Palladino ? Il ne répondra sans doute : Antimisme et non Spiritisme.

Il ne serait pas difficile de reconnaître qu'il y a dans ces phénomènes autre chose que le dégagement de la force médiumnique, mais quelle que soit l'hypothèse adoptée, le phénomène reste et il faut l'étudier pour essayer de l'expliquer.

Voici un fait personnel qui m'est arrivé à La Haye (Hollande) :

Mme de Koning-Nierstraz, Mme Thierbach et moi étions en train de causer dans une salle à manger du 1er étage de la maison sise 109, Valentijnstraat. Notre conversation portait sur tout autre chose que le spiritisme. Des coups frappés se firent nettement entendre dans la table.

Nous ne nous y attendions aucun-

ment, mais cela nous décida à essayer une séance de spiritisme. Mme Thierbach, m'avait-on dit, était excellent médium.

Après nous être placés tous trois à environ deux mètres, des bords de la table, nous fîmes une invocation mentale et attendîmes environ un quart d'heure.

Des coups nets, régulièrement espacés, comme produits par le dos de l'index se firent alors entendre.

Pendant plus d'une heure je discutai avec l'intelligence qui se manifestait, sur la question du libre-arbitre et du déterminisme. Trois coups étaient frappés pour OUI et deux coups pour NON. Personne ne pouvait aboutir à la table ni avec les mains, ni avec les pieds et je pris M. Jollivet-Castelot de croire que je n'étais aucunement halluciné ; les deux autres personnes non plus et les coups se continuaient dans la substance même de la table aussi fortement que si un être humain les eût produits.

Fait intéressant à noter : je ne me suis même pas aperçu que le médium Mme Thierbach fut en état de transe. Elle était dans son état normal, pendant toute la longue durée du phénomène puisque nous prenions tous part le médium y compris ; à la discussion philosophique qui s'était élevée.

Il faut donc bien que je dise à no-

RAPPEL A L'ESPRIT

Le Comité d'Accord national a pour but :
Vieilles communes, réserve faite de leurs

représentées toutes les sociétés françaises respectueuses de la constitution républicaine et de la légalité, qui adhèrent au Co-

d'école, les écrivains, journalistes, parlementaires et artistes supérieurs et les mandataires des syndicats ouvriers et patrons.

ence politique. Mais en l'adoption, à la po-

L'Anglais qui va à la démocratie nous semble difficile. Le moment mal choisi.

SUR RAOUL PUGNO

Intérêts particuliers

C'est de la juste compréhen-
sion que nous nous faisons des

Le 15 mai 1994, dans la salle des fêtes de l'École de la rue de la République, à Lurda-Champagnelle, le professeur Richard a été élu à une très forte majorité pour son honneur et son dévouement à sa tâche.

Ed. VAILLANT député.

reflexions le cœur qui en furent dupes, comme ces époux qui finissent par trouver théâtrales et déplacées ces mêmes attitudes qui les avaient charmés — parce qu'ils les croyaient naturelles — du temps

mais la souffrance des tout-petits doit avant tout être soulagée. Une mère n'a pas le droit, quelle que soit sa misère, l'exposer le petit qu'elle a mis au monde à la souffrance, la maladie, la mort. Je

nos en mesure de procurer aux au-
tres, dès que nous nous sommes appliqués
suivre les judicieux conseils qui nous
mettent de devenir un véritable centre
d'bonne rayonnante pour tous ceux qui

... et de son enseignement qui ne cherche ses lecteurs à ne pas glaner vie en menant une existence

« Pourquoi mènes-tu la vie que tu mènes ? » nous pouvions répondre : « Parce

ris, demande bonne de 25 à 35 ans, pour service intérieur, sachant laver

S'adresser aux bureaux du « Fraterniste », 5, avenue Saint-Joseph, 4
Sin le Noble (Nord).

NOUVELLE ESOTERIQUE 16

Par Madame ERNEST BOSCH

PREMIERE PARTIE

III.

— Mais la mère Grélloux cat-une
lunatique !

qui était restée très affiné par son long séjour au château et aussi par sa nature artistique.

— Mais de quoi s'agit-il donc, s'écria Remolt immédiatement, car tout ce machisme

Benolt tressaillit à cette pensée émise par l'enfant. Elle lui rappelait un ordre d'idée anormales, notamment il n'avait

Dans les rêves de ton sommeil ou
le recueillement de la prière, tu
iras quelquefois m'apercevoir... Tra-
he et résigne-toi, ma chère petite, la

(1) En Bretagne, des jeunes filles se mariaient souvent autrefois en noir, surtout,

(A suivre)

